

18
NOVEMBRE.
2025



DU BON SENS D'HIER
aux défis
d'aujourd'hui

Organisé par :

En partenariat avec :

Avec le soutien de :

18
NOV.



DU BON SENS D'HIER
aux défis d'aujourd'hui

CD2E | LOOS-EN-GOHELLE

Evènement gratuit - Inscription obligatoire

Organisé par :



En partenariat avec :

CTB



Avec le soutien de :

Réemploi & Assurance

de la confiance d'hier aux garanties
d'aujourd'hui



CD2E | LOOS-EN-GOHELLE
Evènement gratuit - Inscription obligatoire

Organisé par :
CD2E ACCÉLÉRATEUR
DE L'ÉCO-TRANSITION

En partenariat avec :
CTB

Interreg
North Sea

Co-funded by
the European Union

**République
Française**
Ministère
du Développement
Sustainable
Economie
Matière
Hauts-de-France

Avec le soutien de :
valobat

18
NOVEMBRE.
LOOS-EN-GOHELLE



Maître d’Ouvrage



Emilie FIQUET

**Chargée d’expertise
Maisons & Cités**

EXPÉRIMENTATION D'UN BAILLEUR EN FAVEUR DU RÉEMPLOI



SOMMAIRE

1. Présentation Maisons & Cités
2. Opération de réemploi de sanitaires

1. PRÉSENTATION

- Le premier bailleur social des Hauts-de-France
- Maisons & Cités est une entreprise d'habitat social responsable, qui assure la gestion de près de 64 000 logements.
- **Notre mission** : Offrir à tous nos clients un logement de qualité et un accompagnement adapté à leurs besoins
- **Patrimoine** : 97% logements individuels -

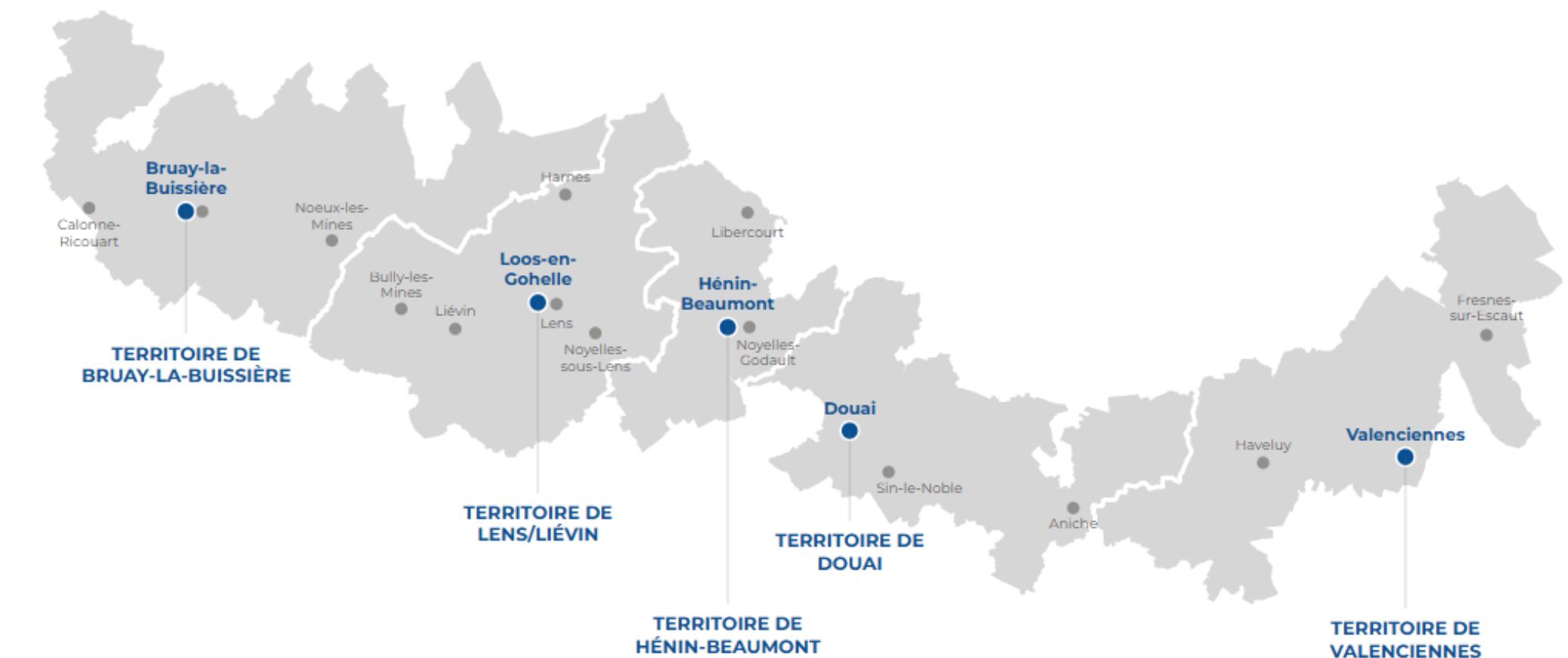
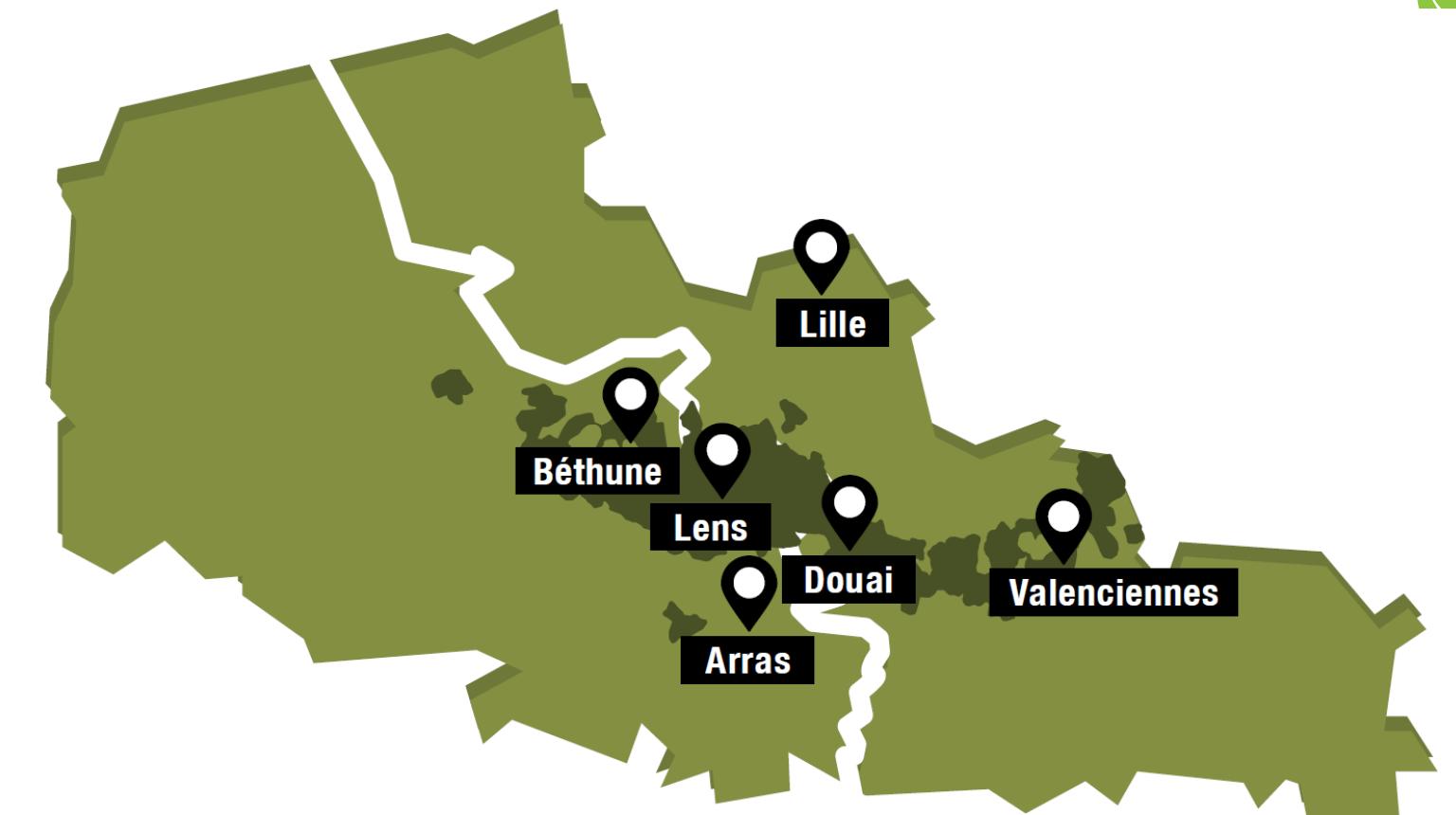
75% du patrimoine datent d'avant 1948

5
Territoires

14
Antennes de proximité

64 000
Logements

143
Communes



2. OPÉRATION DE RÉEMPLOI DE SANITAIRES

Appel à Projet Ecominéro :

Octobre 2024 : Maisons & Cités lauréat AAP « Accompagnement du réemploi et de la réutilisation de PMCB* inertes (catégorie 1) sur les chantiers »

Enjeux : maximiser le réemploi effectif des PMCB catégorie 1

Gisements retenus : sanitaires céramiques WC et lavabos sur colonne

Lavabo sur pied

Dimensions : 60cm*50cm

Quantité : Environ 150 unités



Précaution de dépose : coupez l'arrivée d'eau – désolidarisez le lavabo du système d'arrivée et d'évacuation d'eau > démontez le lavabo > récupérez le lavabo

Précaution de stockage : Sur palette filmé

Précaution de transport : évitez les griffes – prévoir carton pour glisser en dessous – sur palette sanglée

Un réemploi pourra être envisagé après une phase de nettoyage / désinfection des éléments

Extrait d'un diagnostic PEMD** sur le réemploi de lavabos

* : PMCB : produits matériaux construction du bâtiment

** PEMD : produits équipements matériaux déchets

2. OPÉRATION DE RÉEMPLOI DE SANITAIRES

Appel à Projet Ecominéro :

Nom opération : Sains en Gohelle – Cité 10 tranche 2

Type d'opération : Réhabilitation lourde
(rénovation énergétique et embellissement)

de logements individuels dans le cadre de l'ERBM*

Durée du chantier : septembre 2024 – septembre 2026

Nombres de logements : 147

Type de réemploi : in situ ou réemploi fourni par le prestataire ou neuf par défaut



* ERBM : Engagement pour le renouveau du bassin minier

2. OPÉRATION DE RÉEMPLOI DE SANITAIRES

Appel à Projet Ecominéro :

Acteurs :

- **AMO économie circulaire** : Néo Eco
- **Prestataire** : Réempro.
 - Démontage
 - Nettoyage bain vibrant d'acide citrique
 - Reconditionnement (ajout de chasse d'eau et abattant)
- **Entreprise travaux** : Sogebat démonte et repose des WC et lavabos de réemploi

2. OPÉRATION DE RÉEMPLOI DE SANITAIRES

Appel à Projet Ecominéro :

Janvier 2025

- 50 logements vides : 20 logements déjà traités à notre arrivée
- Audit quantitatif et qualitatif : potentiel de réemploi pour 19 logements/30



Repérage par ruban
adhésif bleu

2. OPÉRATION DE RÉEMPLOI DE SANITAIRES

Appel à Projet Ecominéro :

Janvier 2025

- Intervention Réempro pour démontage de :
 - 9 cuvettes WC et 5 réservoirs
 - 7 lavabos et 9 colonnes



Problème :

- 6 cuvettes à sortie centrale ont été retirées car réemployables mais pas conservées (uniformisation des modèles pour maintenance) => réemploi ex situ

2. OPÉRATION DE RÉEMPLOI DE SANITAIRES

Appel à Projet Ecominéro :

Printemps 2025. audit dans les 97 logements occupés restant (opérations « tiroir »)

- Communication : envoi des courriers pour annoncer le passage AMO
- Suite de l'audit quantitatif et qualitatif en logement occupé : **visite de 21 logements/97.**

Remarque : majorité de cuvette à sortie centrale

- Démontage par l'entreprise travaux et stockage à proximité du chantier (pour les diminuer allers-retours de Réempro)

2. OPÉRATION DE RÉEMPLOI DE SANITAIRES

Appel à Projet Ecominéro :

Automne 2025 :

- Passage de Réempro pour livraisons des premiers sanitaires reconditionnés et reprises des sanitaires à nettoyer (issus du chantier + autres chantiers de l'entreprise travaux)
- Octobre 2025 : pose des premiers sanitaires remis en état.

2. OPÉRATION DE RÉEMPLOI DE SANITAIRES

Appel à Projet Ecominéro

À venir :

Montée en compétence du personnel de l'entreprise travaux pour repérage visuel : mode opératoire fourni par l'AMO.

Objectif : former le personnel de l'entreprise travaux pour finir l'audit quantitatif – qualitatif (gain de temps dans l'organisation)

Mode Opératoire - Diagnostic Avant dépose soignée - Lavabo (vasque + colonne)			
Rue :	N° :	Tableau de décision par élément	
Présence		Ne pas déposer	Complexifie la dépose
		Oui	Non
		Meuble-vasque	
Typologie		Vasque simple	
Présence de défauts :		<p>Intérieur vasque</p> <p>Bord</p>	
Fissures			
Impacts			
Eclats			
etc.			
		Dessous	
		Aucun	
Jointure (mur)		<p>Présence de jointure / colle épaisse</p> <p>Absence de jointure</p>	

2. OPÉRATION DE RÉEMPLOI DE SANITAIRES

Appel à Projet Ecominéro

Quid de l'assurabilité des sanitaires de réemploi?

« *En cas de réemploi sur un chantier : position de notre assureur => nécessité de bien déclarer le risque à savoir décrire, de manière précise, le process de réemploi et le matériau avec sa provenance et ce même si le procédé semble sans risque.* »

« *Ainsi, au cas d'espèce, au vu de la déclaration de risque réalisée et ayant fait appel, en plus à une société assurée pour l'activité de réemploi (Sogebat), l'assureur s'est positionné sur **l'absence de risque aggravé** pour ce procédé à cette opération n'engendrant pas de surprime ni de demande d'attestation nominative.* »



**MERCI POUR
VOTRE ATTENTION**

18
NOVEMBRE.
LOOS-EN-GOHELLE



Courtier en assurance



Arnaud FAVOREL

**Responsable technique et suivi de clientèle
Référent « éco-construction »
Verspieren**



Présentation CD2E

17/10/2024

Pour toute information complémentaire, contactez
Arnaud FAVOREL / afavorel@verspieren.com / +33 6 14 13 25 01

SOMMAIRE

1	Généralités et rappels	3-10
2	Intégration de l'assureur et du courtier	11-12
3	Qualification des marchés	13-14
4	Réemploi et éléments d'équipements	15-16

Généralités et rappels

1 Contexte législatif de l'éco-construction

- Loi transition énergétique pour la croissance verte : 2015
- Loi Elan
- ESSOC
- AGEC 2020
- L228-4 du code de l'environnement
- RE2020

1 Contexte législatif de l'éco-construction

Réemploi/ Réutilisation/ Recyclage

Définitions

Enjeux

1 Technique courante / non courante

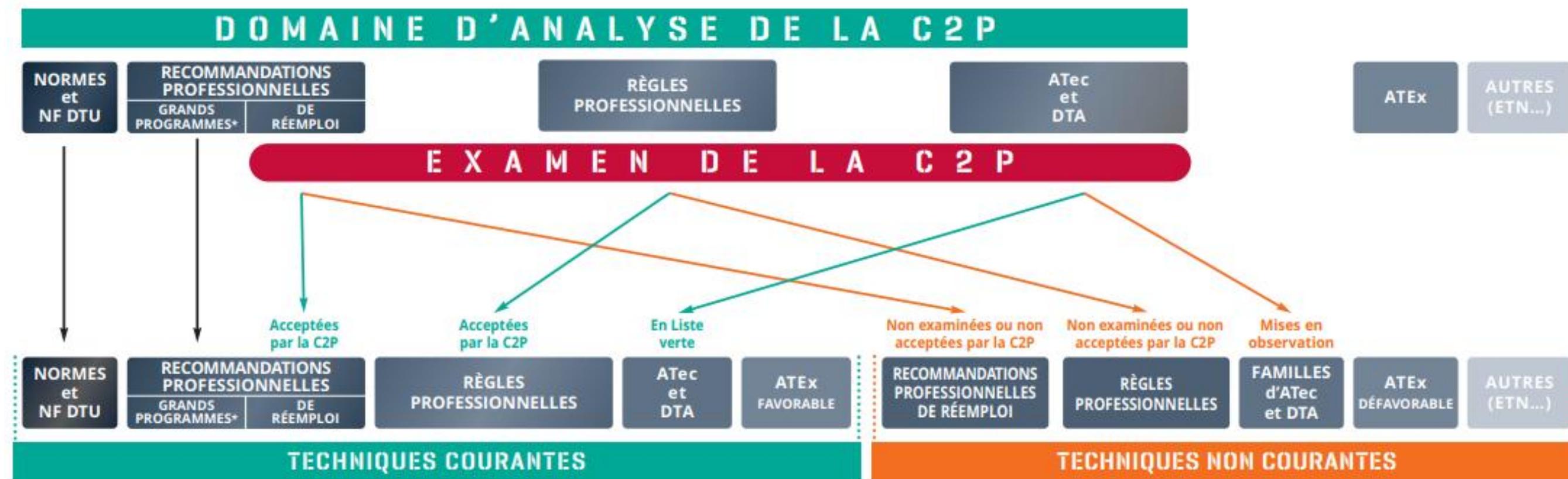
Depuis le 1er Janvier 2023

« Pour des travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P.

Pour des procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (Atec), valides et non mis en observation par la C2P.

Pour des procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable.

Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com) »



Différence positionnement assureurs DO/RCD et enjeux de qualification des acteurs et des situations

positionnement des assureurs
Dommage Ouvrage

positionnement des assureurs
RCD

- Les enjeux des nouveaux acteurs et des situations de réemploi
- La déclaration de risque

Réemploi

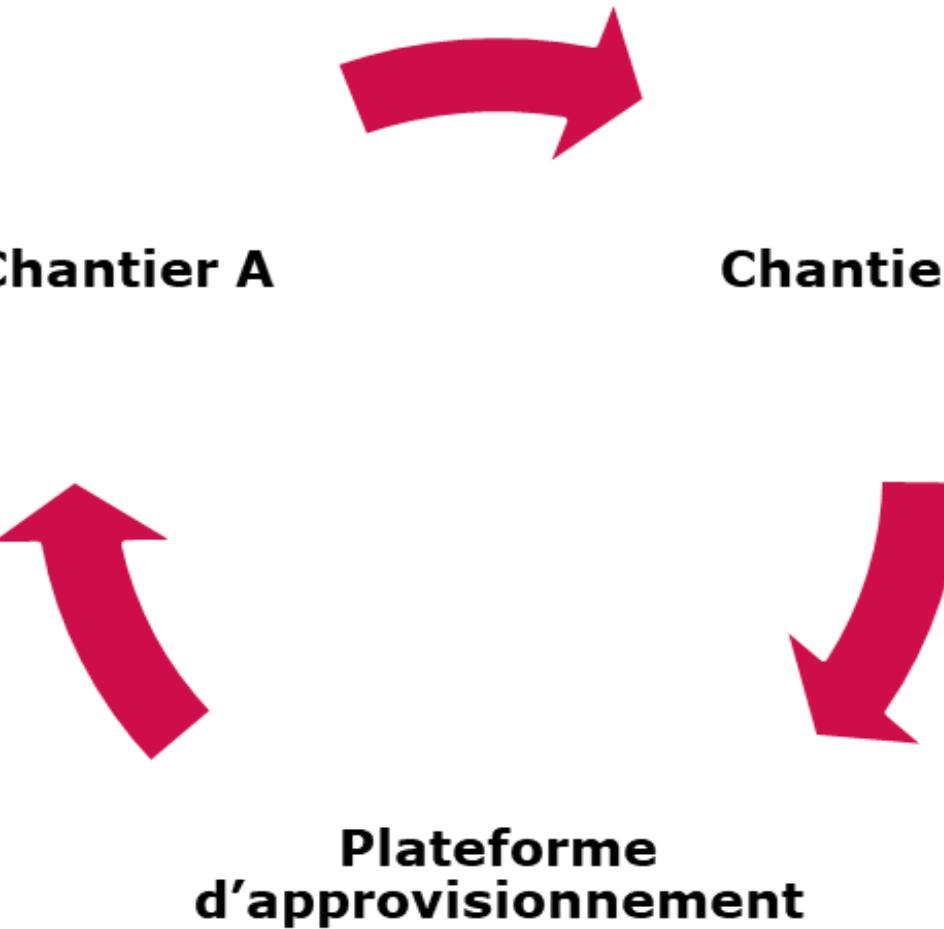
Les intervenants/les cas de figure

Plusieurs cas :

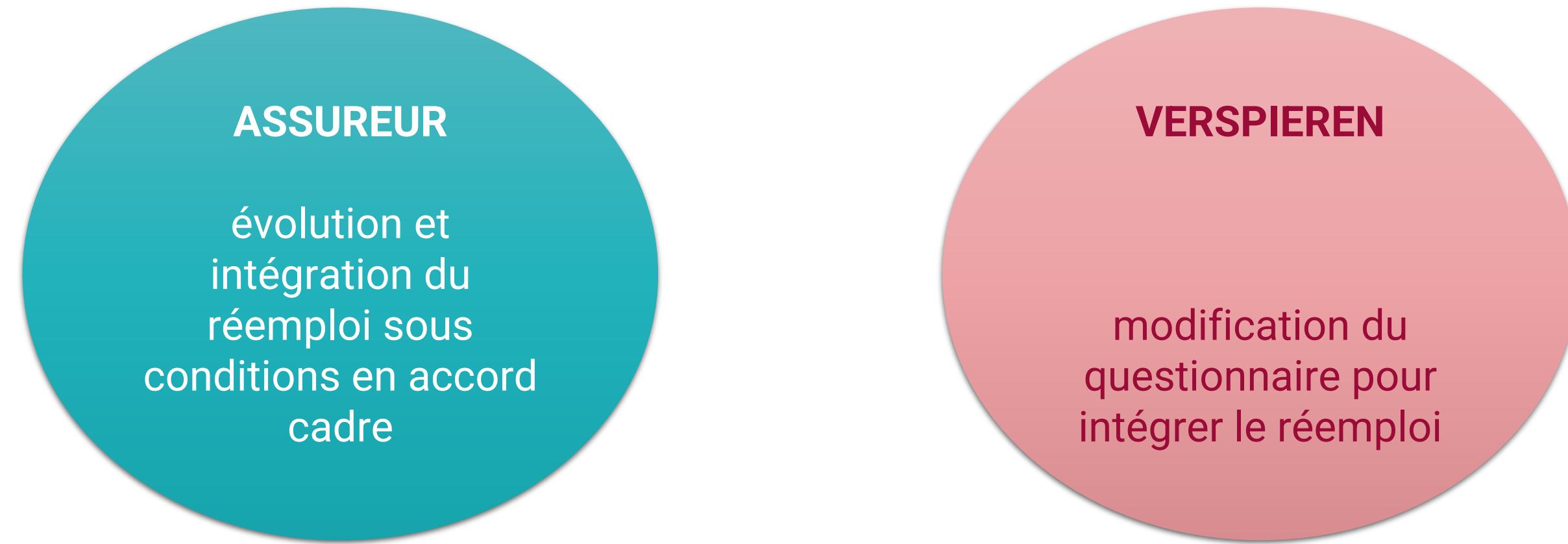
- 1) Réemploi « **in-situ** »
- 2) Réemploi « **ex-situ** »
→ MOA « donneur »
- 3) Réemploi « **ex-situ** » approvisionnement extérieur
→ MOA « receveur »

Chantier A

Chantier B



1 Evolution chez les acteurs de l'assurance



**Intégration de l'assureur et du courtier
étape fondamentale de leur projet de
réemploi**

2

Intégration de l'assureur et du courtier étape fondamentale de leur projet de réemploi



importance de l'intégration de l'assureur / du courtier le plus en amont possible

Exemple:

- *Lot de poutres lamellées collées, accompagnement dès la déconstruction pour anticiper la future DO*
- *Brique de réemploi*

Rassurons l'assureur et évitons les pièges

Qualification des marchés

Enjeux juridiques et assurances liés à la qualification des marchés

- Point sur les enjeux juridiques liés à la qualification des marchés :

Cession

Don de matériaux

notamment pour les MOA publics

- L'organisation des marchés et des rôles des intervenants

MERCI

Pour toute information complémentaire,
contactez :

Arnaud FAVOREL
afavorel@verspieren.com

06 14 13 25 01

Siège social
1, avenue François Mitterrand
59290 Wasquehal
03 20 45 71 00

Etablissement de Saint-Denis
15, rue du Landy
93210 La-Plaine-Saint-Denis
01 49 64 10 64

ENSEMBLE, INVENTONS DEMAIN

Verspieren – SA à conseil d'administration au capital de 1 000 000 € - 1, avenue François Mitterrand, 59290 Wasquehal
Siren n° 321502049 – RCS Lille Métropole – n° Orias : 07 001 542 – www.orias.fr
Activité exercée sous le contrôle de l'ACPR 4, place de Budapest CS 92459, 75436 Paris Cedex 09



18
NOVEMBRE.
LOOS-EN-GOHELLE



Projet Ambre



Antoine GAUSSORGUES

Chef de projets
Agence Qualité Construction



Jean-Bernard STEPANIAN

Responsable Prévention Construction
Axa Entreprises



AGIR ET MOBILISER
POUR BÂTIR ET RÉNOVER
AVEC LE RÉEMPLOI

PRÉSENTATION DU PROGRAMME AMBRE



CONTEXTE

- **10 février 2020, loi AGEC** : *le réemploi devient un objectif majeur dans le secteur de la construction* ;
- **1^{er} mai 2023** : *mise en œuvre de la REP PMCB qui fixe des objectifs de valorisation de recyclage (90%) et de réemploi (5%) pour les déchets* ;
- **1^{er} juillet 2023** : *évolution du diagnostic PEMD* ;
- **23 octobre 2024** : *arrêté portant sur la majoration de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pour les déchets non dangereux mais excédant l'objet de réduction de mise en décharge*.

CONSTATS

- Le développement et la massification du réemploi deviennent des enjeux majeurs pour la filière, en lien notamment avec les objectifs de décarbonation de la RE 2020 ;
- Existences de nombreux chantiers partout en France mais sans sécurisation des pratiques ;
- Nécessité de réunir l'ensemble des parties prenantes pour élaborer les réponses adéquates aux freins identifiés par les acteurs, notamment sur la partie assurantielle ;

LES ACTEURS MOBILISÉS

Depuis le second semestre 2024, mobilisation de l'Agence Qualité Construction (AQC) la Fédération Française du Bâtiment (FFB), la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiments (CAPEB), l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), de l'Association des Industries de Produits de Construction (AIMCC), de France Assureurs (FA) et du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) pour permettre l'émergence d'un programme portant sur le réemploi. Cette mobilisation a permis la signature de la charte du programme AMBRE le 7 octobre 2025.

Comité de pilotage



Avec le soutien de la DHUP
Avec le soutien de la DGPR

Partenaires pressentis

ADEME	EGF-BTP	POLE HABITAT FFB
AMF	FEDERC	SCOP BTP
CEE	FIEEC	SEDDRE
CINOV	FILIANCE	SNEFID
CNOA	FNADE	SYNAMOME
CEREMA	FPI	UNSFA

D'autres à venir...

Financeurs pressentis



D'autres à venir...

Acteurs régionaux ayant émis le souhait de participer au programme : AGYRE, CRESS de Bretagne, CD2E, A4MT, URH, Toulouse Métropole, SYNETHIC, Région Occitanie, Pôle énergie BFC (d'autres à venir)

CHARTE ET ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Réemploi

PROGRAMME AMBRE

AGIR ET MOBILISER POUR BÂTIR ET RÉNOVER
AVEC LE RÉEMPLOI

Projet Charte - Déclaration d'intentions



AGIR ET MOBILISER
POUR BÂTIR ET RÉNOVER
AVEC LE RÉEMPLOI

Le programme AMBRE est ouvert à toutes les organisations et entités qui souhaitent y participer. L'adhésion au programme permet aux partenaires d'être informés de toutes les actualités liées au programme ainsi que de participer aux groupes de travail qui seront constitués par la suite.

Les partenaires s'engagent à :

- Apporter leur aide au COPIL dans la recherche de financements ;
- Désigner une personne référente comme interlocuteur au service du Programme ;
- Se faire représenter aux autres instances du Programme suivant le besoin ;
- Informer les membres du COPIL en cas d'action(s) engagée(s) à titre individuel sur le réemploi ;
- Contribuer à la réussite des Projets par la fourniture de données ou de résultats en lien avec les actions développées ;
- Participer à la mise en valeur du Programme, à travers notamment le partage et la valorisation des livrables qui seront produits.

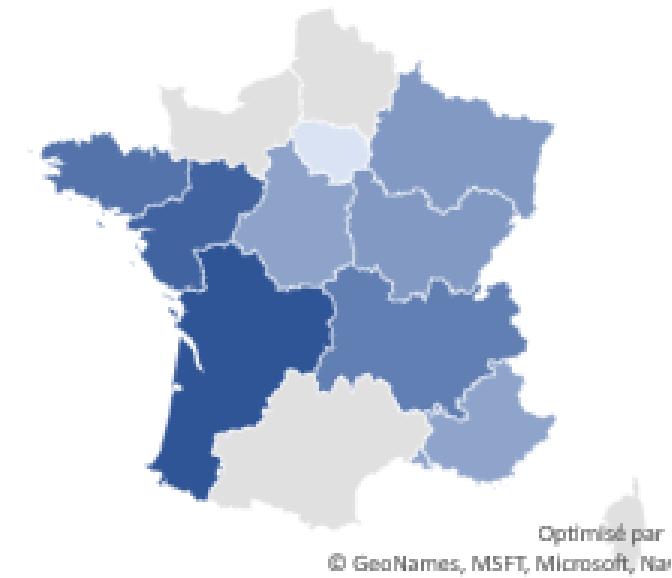
Aucun formalisme particulier n'est requis. L'adhésion au programme peut se faire par simple mail, par l'organisation d'une signature de la charte, une communication sur les réseaux sociaux ou le site internet du partenaire etc.

LES 3 AMBITIONS DE AMBRE

AMBRE se structure autour de 3 grandes ambitions :

1. Capitaliser, exploiter et valoriser les retours d'expériences

Recensement d'opérations exemplaires dans les différentes régions et analyses approfondies (audits, entretiens etc.) pour permettre la création d'une base de données des **bonnes pratiques** et permettre la rédaction de rapports et livrables par thématiques.



2. Fiabiliser et sécuriser les pratiques professionnelles

Pour répondre aux besoins de sécurité des acteurs en matière d'assurabilité, **réécriture de recommandations professionnelles dédiées au réemploi** (pour les produits et matériaux prioritaires dans un premier temps, ex : tuiles et briques en terre cuite) afin fluidifier la démarche assurantielle. Cet axe de travail comprendra également la réécriture d'un **guide juridique**.

3. Massifier, vulgariser et diffuser les bonnes pratiques

Création de **livrables synthétiques** pour permettre une massification du partage des bonnes pratiques (ex : calepins de chantier), communication et **participation aux événements** (forums, salons, conférences), **présence numérique** (réseaux, webinaires, reportages), charte graphique, **site internet** regroupant l'ensemble des livrables etc.



FOCUS : FIABILISER ET SECURISER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES (AXE 2)



Liste des matériaux prioritaires

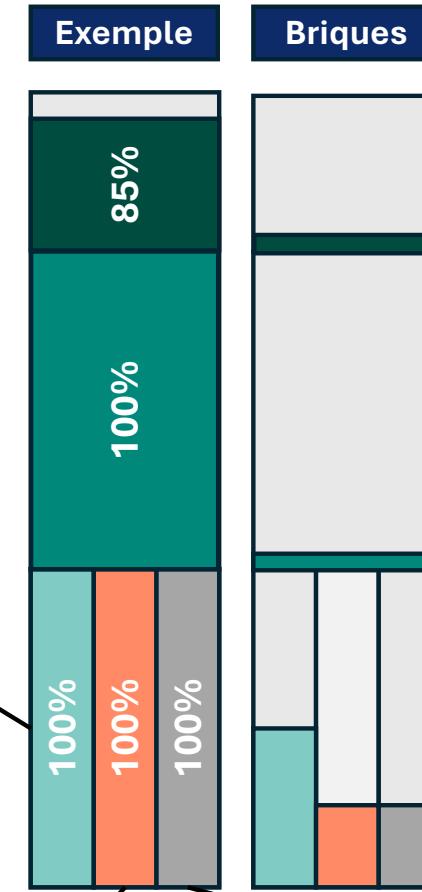
- Une liste des matériaux prioritaires pour la rédaction de recommandations professionnelles a été élaborée fin 2024.
- La priorité a été appréciée en fonction de l'application (ou non) de l'**assurance décennale**, de la **maturité de la filière** et des **travaux déjà existants**.
- Des travaux ont déjà été engagés, notamment pour les **briques et tuiles en terre cuite** grâce à l'engagement d'ECOMINERO, de VALOBAT et du CTMNC. D'autres travaux, notamment pour les **charpentes en bois**, les **revêtements de sols souples** ou encore les **radiateurs** seront engagés prochainement.

Liste complète des matériaux prioritaires	
Enveloppe extérieure (tuiles de toit en terre cuite, couverture...)	Plaques de bardage et plateaux en acier
Equipements techniques (conduits de ventilation, radiateur...)	Dalles sur plots
Structures et gros œuvre (briques en terre cuite, charpente bois...)	Granulats
Garde-corps métalliques	Isolants toiture-terrasse, isolants bardage
Bois massifs de structure	Substrats



Etape 1 : mobilisation de la filière, étude bibliographique et recherche de chantiers, retours d'expérience terrain et étude thématique (ex : performances feu)

Etape 2 : analyse gisement, prélèvement, caractérisation techniques, méthodes d'essai, synthèse et évaluation



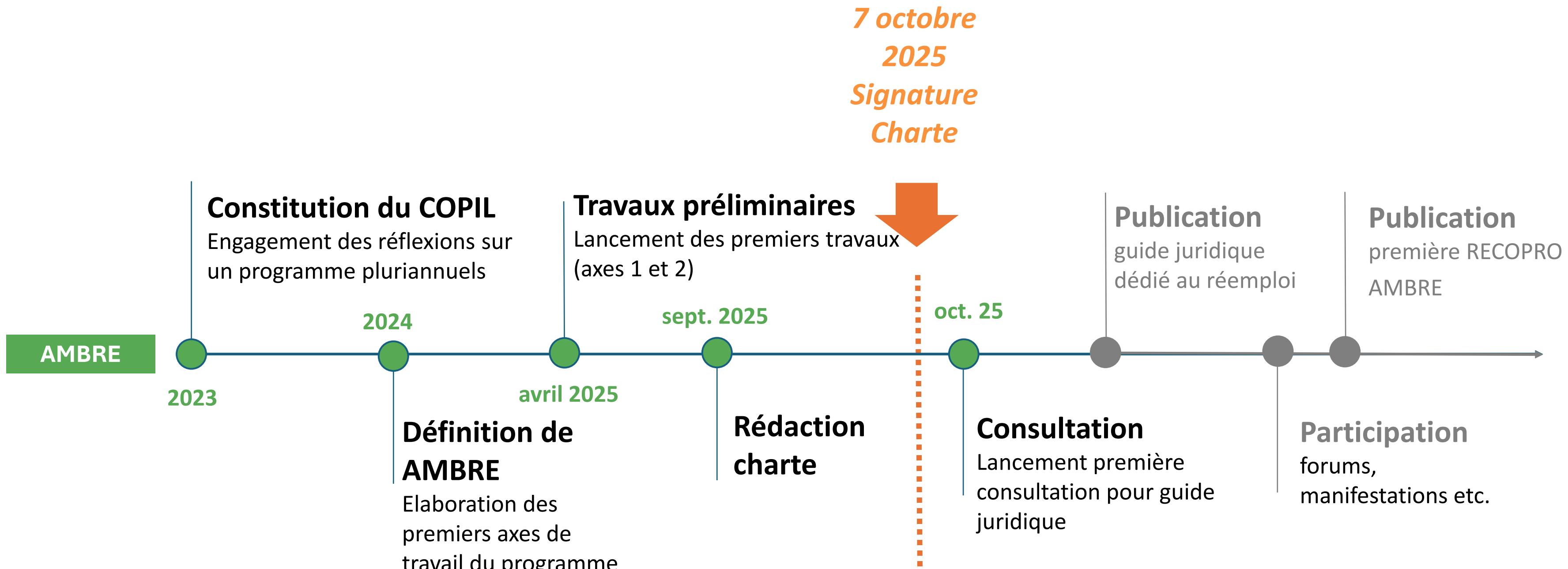
Etape 3 : élaboration d'un référentiel technique préalable à la rédaction d'une recommandation professionnelle de réemploi respectant les critères d'acceptabilité de la C2P

Axe 3 : Massifier, vulgariser et diffuser les bonnes pratiques

Axe 2 : Fiabiliser et sécuriser les bonnes pratiques

Axe 1 : Capitaliser, exploiter et valoriser les retours d'expériences

CALENDRIER



**Vos questions ?
Vos commentaires ?**

Retour en salle à 15h40

18
NOVEMBRE.
2025



DU BON SENS D'HIER
aux défis
d'aujourd'hui

Organisé par :

En partenariat avec :

Avec le soutien de :